



TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE

COVID-19

Suite aux nouvelles mesures mises en place par le Gouvernement pour limiter la propagation de la Covid-19, les services municipaux restent pleinement mobilisés.

La Mairie adapte ses horaires

La Mairie est ouverte :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le Mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le standard téléphonique reste accessible

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Les services Accueil, Etat-civil et Régie vous accueillent durant ces horaires.

Le service urbanisme reçoit uniquement sur RDV.

En dehors de ces horaires vous pouvez contacter un élu de permanence au 06.77.41.41.72



La Médiathèque

La Médiathèque s'adapte au couvre-feu

Médiathèque

- Mardi : de 16h00 à 18h00
- Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- Samedi : 10h00 à 12h30



Le Service Enfance Jeunesse Education

Le PIJ / EPN (Point Information Jeunesse / Espace Public Numérique)

Mardi: de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Jeudi: de 14h00 à 18h00

Vendredi: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) et service de restauration

- Les « ALAE » sur chaque structure accueilleront les enfants aux horaires habituels de 7h30 à 18h30 avec la même rigueur concernant le respect des gestes barrières.
- Le service restauration est également maintenu. Le protocole sanitaire, que nous avons mis en place, était déjà en adéquation avec le nouveau protocole demandé. Seul aménagement nécessaire : les « groupes élèves » d'une même classe mangeront ensemble tous les jours à la même table dans la mesure du possible.

Les crèches municipales :

Les crèches Prunel et Prestillou continuent à accueillir les petites aussonnaises et petits aussonnais dans le respect des règles sanitaires et sécuritaires aux horaires habituels.



[mairieaussonne](https://www.facebook.com/mairieaussonne)



[Mairie d'Aussonne](https://www.youtube.com/mairieaussonne)



[aussonne.fr](https://www.aussonne.fr)



[newsletter](#)



Téléchargez l'application CentoLive Mettez Aussonne en favori

COUVRE-FEU de 18h00 à 6h00

Tout déplacement hors de son lieu de résidence est interdit entre 18h00 et 6h00

sur l'ensemble du territoire métropolitain pour une durée minimum de 15 jours. Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont donc interdits.

Attestation sur le site du gouvernement

<https://media.interieur.gouv.fr/attestationcouvre-feu-covid-19/>

Vie associative - sports, loisirs...

Suite au Décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021:

ont autorisées :

- les activités sportives de plein air avec respect des 4m² par personne et l'absence de contact
- Les activités culturelles et récréatives pour mineurs (musique, poterie, dessin, arts plastiques...), sauf pour les cours de chant.

ont interdites :

- Pour les mineurs toutes les activités physiques et sportives en intérieur (danse, basket, judo,...)

Tous les établissements doivent fermer à 18h00.

Un centre de vaccination à Cornebarrieu

Depuis le lundi 18 janvier, un centre de vaccination a ouvert au Foyer de l'Aussonnelle (3 rue du Boiret à Cornebarrieu), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Dans un premier temps, la campagne nationale de vaccination est réservée aux personnes âgées de plus de 75 ans (vivant à domicile, résidences autonomie/senior ...), aux personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées et aux personnes atteintes d'une pathologie à haut risque de développer des formes graves de Covid19 (par exemple les patients souffrant d'insuffisance rénale chronique, les personnes traitées pour cancer, greffées, ou trisomiques...).

Pour cette nouvelle étape dans la stratégie nationale de vaccination, la prise de rendez-vous est indispensable.

Comment prendre rdv pour se faire vacciner ?

- par téléphone au 0 809 54 19 19 . Plateforme téléphonique ouverte du lundi au samedi de 8h à 18h (prix d'un appel local)
- en ligne sur keldoc.fr

2 rendez-vous seront donnés : l'un pour la 1ère injection, l'autre pour le rappel. Il faudra ensuite que la personne confirme ce second rendez-vous.

Un entretien préalable à la vaccination sera effectué lors du rendez-vous afin de vérifier l'éligibilité à la vaccination de la personne. Pour gagner du temps, il est recommandé au préalable de se rendre chez votre médecin traitant qui fournira un « certificat d'éligibilité à la vaccination ».

Il est vivement conseillé de prendre connaissance du [formulaire d'entretien](#) pour préparer sa prise de rendez-vous : une aide précieuse pour réunir les informations nécessaires avant de téléphoner !

Vigilance cambriolages

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Depuis quelques temps sur les communes du secteur, beaucoup de cambriolages ont été constatés.

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation.

[plus d'infos](#)

Soutien aux entreprises

Pour informer les professionnels, dont l'activité doit faire face à la crise du Covid-19, un numéro d'appel a été mis en place le 0806 000 245.

Il est accessible du lundi au vendredi de 9 à 12 heures puis de 13 à 16 heures. L'appel est non surtaxé. Il s'agit du prix d'un appel local.

Ce numéro d'appel est conçu pour renseigner et orienter les professionnels vers les aides d'urgences mises en place :

- les reports de charges ou d'impôts,
- les prêts garantis par l'État,
- le fonds de solidarité,
- l'activité partielle, etc.

Ce service est assuré conjointement par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) et l'Urssaf.

Le numéro s'inscrit en complément des informations disponibles sur les sites du Ministère de l'économie et des finances :

<https://www.economie.gouv.fr> et de l'Urssaf : <https://www.mesures-covid19.urssaf.fr/>

Continuez à soutenir les acteurs économiques locaux

Tous ont du adapter leur fonctionnement au couvre-feu, pensez à les contacter pour connaître les modifications

Enquête sur le territoire Nord-Ouest

Dans le cadre d'une enquête sur la restructuration du réseau de transport en commun du Nord-Ouest toulousain menée par les étudiants du Master II TRANSMOB de l'Université Toulouse Jean-Jaurès encadrés par TISSEO, certains d'entre vous ont déjà pu des formulaires papiers dans les boîtes aux lettres depuis le lundi 18 janvier.

Vous pouvez répondre à ce questionnaire et le rapporter en Mairie avant le 8 février 2021.

Pour ceux n'ayant rien reçu, vous pouvez répondre à cette enquête en ligne en cliquant sur ce lien :

<https://docs.google.com/forms/d/1kCWgogq6hhCyFjPPhSVSnPFBAFL0s2QjI5zWKhO-TkU/edit>

Restez informés

Inscrivez-vous à la newsletter :

- soit sur le site internet aussonne.fr (inscription sur la page d'accueil, en bas de page à droite),
- soit en envoyant un email à communication@aussonne.fr